

Une initiative populaire et efficace

A la fin de ce mois, le peuple et les cantons vont se prononcer sur l'initiative populaire «tendant à empêcher les abus dans la formation des prix», et sur le contre-projet que l'Assemblée fédérale — d'extrême justesse en ce qui concerne le Conseil national — a cru bon de lui opposer. Voilà donc à nouveau une initiative populaire menacée par le piège du double «non», qui fut fatal à d'autres causes également populaires: réforme de l'assurance-maladie (1974), participation des travailleurs (1976) et protection des locataires (1977).

Certains voudraient protester contre le mode de vote applicable au niveau fédéral, qui favorise les tenants du «statu quo». Ils préconisent de laisser vide la case relative au contre-projet. Administrée par plusieurs dizaines de milliers de citoyens, la démonstration ne manquerait certes pas d'allure; mais elle ne servirait à rien puisque les bulletins à moitié remplis sont comptés comme valables. Voter mi-blanc n'a donc pas pour effet d'abaisser la majorité des électeurs — ni bien sûr celle des cantons — requise pour une modification de la Constitution fédérale.

Et pourtant, il n'aurait sans doute jamais été plus utile de pouvoir voter deux fois «oui» que le 28 novembre. En effet, l'initiative comme le contre-projet prévoient l'institution d'une surveillance des prix, pour des raisons et selon des modalités évidemment différentes, mais non incompatibles — plutôt complémentaires. On peut en effet très bien imaginer que les prix pratiqués ou recommandés par les cartels et les entreprises dominantes soit surveillés en permanence (comme le veut l'ini-

tiative), et qu'en période de forte inflation cette surveillance soit temporairement étendue à tous les marchés, indépendamment de leur structure (comme le préconise le contre-projet). Une véritable politique de la concurrence, avec surveillance permanente, aurait tout à gagner d'un complément à motivation conjoncturelle, par définition temporaire.

Quoi qu'il en soit, il faudra choisir le 28 novembre. Mais ce sera la dernière fois; c'est à la fois certain et nécessaire, sous peine de renforcer encore le malaise des citoyens, déjà éloignés des urnes par un sentiment d'impuissance à faire bouger les choses. Sans plus attendre la nouvelle Constitution reportée au(x) siècle(s) prochain(s), et pour se donner le temps de modifier la loi sur les droits politiques, le Conseil fédéral se contente désormais de proposer le rejet des initiatives populaires, sans leur opposer de contre-projet formel (voyez par exemple les initiatives sur les banques, les vacances, le service civil).

Tel aura été le premier succès — immense et assuré — de l'initiative sur la surveillance des prix. Et il y en aura au moins un autre, qui ne concerne pas les institutions elles-mêmes, mais leur fonctionnement, plus précisément la participation des citoyens à la vie politique.

Voilà une initiative lancée par trois associations de consommatrices, dont la principale, la Fédération romande (FRC) a inscrit dans ses statuts le respect d'une stricte neutralité à l'égard des partis; une récolte de signatures promptement menée en 1978/79 par des femmes qui, pour la plupart d'entre elles, faisaient pour la première fois de leur vie l'exercice actif de la démocratie directe; et voilà, dans les semaines à venir, une campagne originale, qui va les retrouver nombreuses — environ

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 658 4 novembre 1982
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Ernest Bollinger
Gil Stauffer

658

Une initiative populaire et efficace

500 en Suisse romande — à redescendre dans la rue pour distribuer tracts et informations.

Le tout avec peu d'argent, mais beaucoup de personnel, gratuit évidemment. Et, au total, une expérience de politisation par la pratique, comme en ont provoqué les actions antinucléaires et autres combats écologiques. Tandis que les partis se lamentent sur le déclin du militantisme, les mouvements, manifestement plus crédibles, mobilisent sans problèmes.

POINT DE VUE

Liberté d'expression et corporations: toujours incompatibles

Savez-vous que la liberté d'expression est de plus en plus menacée dans la presse suisse?

Savez-vous que les corporations à Zurich ont été un moteur de la démocratie contre la noblesse du 14^e siècle mais qu'aujourd'hui, ses membres appartiennent à la nouvelle noblesse de la Côte d'or zurichoise?

Savez-vous enfin que la presse de Zurich et les corporations sont intimement liées? Et que, par conséquent, la liberté d'expression est menacée?

Attendez! On va vous expliquer.

Le grand hebdomadaire alémanique *Die Weltwoche* n'a jamais été menacé par *Die Woche* de Ringier qui a compris la situation et ne paraît plus depuis la semaine dernière. Par contre, le magazine en couleur du grand hebdomadaire a mis longtemps pour trouver sa personnalité. Une collabora-

Avec leur initiative contre les prix abusifs, les consommatrices «tiennent» une cause éminemment populaire, à laquelle elles n'ont pas eu de peine à gagner la gauche politique et syndicale. Leurs efforts communs parviendront-ils à créer la sensation, à faire passer l'initiative? Beaucoup en doutent, même si les partisans — peu convaincus — du contre-projet essayent de se rassembler autour de la crainte d'un éventuel succès de l'initiative.

En tout état de cause, cette initiative sur la surveillance des prix méritera la reconnaissance durable de l'Helvétie institutionnelle: elle aura porté le risque du double «non» au niveau du scandale impossible à reproduire, et lancé toute une foule de citoyennes dans le débat politique à l'écart duquel elles s'étaient trop longtemps tenues.

Y. J.

tion avec un journal économique allemand a été un échec total, mais depuis quelques semaines, le *Weltwoche-Magazin* a nettement amélioré son contenu rédactionnel.

Le numéro du 27 octobre nous offre une analyse intéressante d'un sujet qui fait partie des tabous de la plus grande ville suisse: les corporations, ces fameuses *Zünfte* de Zurich qui font le printemps.

Chaque année, après un cortège au mois d'avril, les membres des corporations foncent à cheval, comme des fous, autour du grand feu dont les flammes lèchent le *Böögg*, le bonhomme de neige, jusqu'à ce que celui-ci éclate sous les pétards. C'est le printemps!

Quand on parle à Zurich de «Sechseläutenwetter», on pense à un vent froid, à la pluie, à la neige même. C'est exactement ce climat que l'article d'Erwin Koch a rencontré...

Donc, l'auteur analyse les corporations: ses membres chantent le patriotisme, la virilité et le protestantisme. Les artisans et commerçants du 14^e siècle

qui ont créé treize corporations sont devenus banquiers, juristes, directeurs ou médecins au 20^e siècle: beaucoup d'entre eux sont des officiers dans l'armée et aiment l'ordre dans la liberté. La combinaison du statut professionnel, de la confession et du grade militaire font d'eux l'élite de la ville.

UN ORDRE MUSCLÉ

Ils défendent tous notre ordre libéral, s'opposent aux marginaux et autres perturbateurs de notre société. Depuis 1980, quand les jeunes ont manifesté, entre autres contre les corporations, ils sont, quand ils se produisent en public, protégés par la police. Le succès du cortège en avril est garanti, grâce à 1600 gendarmes, en uniforme ou en civil. La devise, face aux jeunes qui les menacent est la suivante: «Ne rien faire, ne pas réagir, mais si on vous attaque, frappez-les fort au visage!»

Ils reprochent au Conseil fédéral de prôner, dans le projet de nouvelle Constitution, un «humanisme socialiste» plutôt que le libéralisme et l'initiative privée.

L'année dernière, quatre cents marginaux leur ont lancé des œufs pendant le cortège, en criant «Nazi»...

UNE LOURDE HÉRÉDITÉ

L'auteur de l'analyse rappelle quelques événements de l'histoire des corporations zurichoises qui sont un peu tombés dans l'oubli...

Quand les maçons, au début du siècle, se sont mis en grève pour obtenir un salaire minimal, une des corporations a violemment réagi contre ces perturbateurs «qui empêchent brutalement les travailleurs et les pères de famille de faire leur travail et les obligent de suivre ces paresseux».

En revanche, une délégation de quarante membres des corporations a offert un accueil triomphal à l'empereur allemand, en 1912.

En 1919, à l'occasion de la grande fête du printemps, les corporations ont récolté des signatures pour dénoncer la menace du bolchévisme. Même crainte en 1936, à propos du danger de groupes marxistes qui menaçaient l'ordre et les idées patriotiques, en Allemagne et en Suisse.

Etre membre d'une corporation est généralement un droit héréditaire. Parmi les membres actuels, on trouve Ernst Cincera et James Schwarzenbach et tous les anciens maires de la Ville de Zurich qui sont encore en vie. Les noms d'autres personnalités influentes mais plus discrètes ont été supprimés par la direction du journal.

Toutefois — a déclaré le grand maître des corporations réunies — «la texture du tissu est si lâche qu'elle peut même laisser passer un social-démocrate».

PRESSE TROUBLE-FÊTE

Après le *Sechseläuten* de 1981, le quotidien socialiste *Volksrecht*, véritable trouble-fête, s'énervait, parce que la police avait ramené des corporatistes ivres à la maison: «Les riches ont toujours su se débrouiller pour économiser de l'argent: tantôt 20 centimes pour les WC publics, tantôt 20 francs pour le taxi!» Une fête qui doit être protégée par

des centaines de policiers avec armes et matraques n'est plus une fête populaire, mais une fête de l'élite, prétend encore le *Volksrecht* — ce journal de gauche ne rate décidément pas une occasion de se mettre la population à dos.

Finalement, il faut tout de même féliciter l'hebdomadaire *Die Weltwoche* d'avoir publié cet article, car les corporations font partie des choses qu'on peut admirer mais qu'il ne faut pas critiquer.

Et tant pis, on ne félicite pas le *Tages-Anzeiger*, bien que ce soit la rédaction du magazine de ce quotidien qui ait commandé l'analyse à Erwin Koch! Car le papier a dû être soumis au rédacteur en chef qui l'a soumis à l'éditeur qui, lui, est un éminent membre d'une corporation. Réponse de ce dernier (par la voie hiérarchique): «Cet article n'est pas opportun: NE PAS PUBLIER.»

Le journaliste a été payé par le *Tages-Anzeiger*, mais l'article a paru dans le *Weltwoche-Magazin*. Son éditeur n'est pas membre d'une corporation!

Ernest Bollinger

PS. La Commission des cartels étudiera dans son prochain rapport ces nouvelles formes de collaboration entre grands journaux qui démontrent que la concentration n'exclut pas la concurrence dans la presse!

sons en ruines et apposé des plaques sur certains pans de mur. La Société des médecins de France rappelle le souvenir de ses deux confrères, qui furent abattus ici en 1944. De l'autre côté de la route, le nouveau village: des restaurants pimpants, des touristes. A l'entrée de l'ancienne localité, un petit kiosque où l'on peut acheter des diapos, des cartes postales, des brochures illustrées... Je ne doute pas que l'argent ainsi récolté ne revienne à telle ou telle œuvre éminemment charitable. Que faire d'autre? Peut-être ceci (et cela a été fait, en France et en Allemagne): d'une part, travailler au rapprochement des (deux) peuples, jumeler les villes, échanger les écoliers...; et

d'autre part, instituer un service civil, tel que n'importe qui ne puisse être astreint à l'obéissance aveugle. Remarquez que le cas d'Oradour est privilégié, si j'ose dire: le village fut anéanti par des SS; les SS étaient des volontaires — on peut donc admettre qu'ils ont agi librement, qu'aucun d'eux ne fut contraint d'*exécuter les ordres*. Mince consolation!

J'ai passé par Lyon.

Entré dans une banque — le Crédit agricole — attendant qu'on me fasse le change, j'ai pu déchiffrer sur une machine qui se trouvait sur le comptoir: «*Warning. Lamp and fuse replacement may result...*» Etc. Et dire qu'Etiemble, et d'autres avec lui, dénoncent ce qu'ils appellent bizarrement le «franglais»!

Constaté par ailleurs sans plaisir que la Saône et le Rhône sont apparemment irrémédiablement pollués — de même que le Rhin, dès Bâle.

* * *

Revenu chez nous, j'ai dû assister à une cérémonie funèbre, à Carouge, et j'ai vu la tombe recouverte grâce à la pelle mécanique — ce qui est sans doute «fonctionnel». En revanche, les chiens ne sont pas admis dans le cimetière, mais il faut bien reconnaître qu'eux ne sont pas fonctionnels...

Lu aussi dans la «Feuille des Avis officiels» du Canton de Vaud ces deux avis, que je vous livre ici mû par un sentiment d'urgence:

Les personnes qui pourraient donner des nouvelles de Sophie Charlotte X, née à Etoy en 1857 — dernier domicile connu: Riga — dont on est sans nouvelles depuis la guerre de 1914-1918 — sont priées de se faire connaître au Greffe du Tribunal de district de Nyon. Il en va de même pour Joséphine Marie Y, née à Lyon en 1859 et dont on est sans nouvelles depuis 1859 — un cas d'enfant autiste, probablement. Vous avez jusqu'au 10 septembre 1983.

J. C.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Passer le Jura

J'ai été un peu me promener en France, cet automne...

Passé à La Châtre, près du Château de Noant, où vécut George Sand. Il y a là un musée. Il y a aussi un restaurant: «Snack le Chopin Crêperie».

Passé par Aubusson. Dans le bureau des PTT, une tapisserie de Lurçat!

Passé par Oradour-sur-Glâne... Village particulièrement paisible, idyllique. On a conservé les mai-

Manifs à Genève: on désarme la police

RÈGLEMENT

modifiant le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques
(K 1 13)

Du 6 octobre 1982

LE CONSEIL D'ÉTAT

Arrête:

Article unique

Le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques, du 17 juin 1955, est modifié comme suit:

Considérant (nouvelle teneur)

vu l'article 125 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847 et les articles 37 et 38 de la loi pénale genevoise, du 20 septembre 1941;

Art. 31 A (nouveau)

Au cours de manifestations pouvant nécessiter l'intervention de la force publique, il est interdit de porter ou d'utiliser des armes et engins destinés à l'attaque ou à la défense, des outils, projectiles solides ou contenant des liquides ou du gaz, ainsi que tous autres objets tranchants, piquants, contondants ou aveuglants dont on peut se servir pour tuer, blesser, frapper, sahir, menacer ou intimider.

Manifestations

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat: Dominique HAENNI.

Feuille d'avis
officielle
genevoise
du 13 octobre 1982

COMMUNICATION

La radio hors antenne

Il y a une douzaine d'années que les radios se sentent investies d'une mission de service. A l'instar d'Inter-Service routes, emploi, etc., la Radio suisse romande s'y est mise à son tour... en supprimant «A votre service» de Catherine Michel et en semant de bons conseils et autres renseignements

«utiles» la «Puce à l'oreille», puis en regroupant ces messages en début de matinée dans «Sur demande», avec des flashes dans le courant de l'après-midi.

Cette formule modifiée vient d'être abandonnée à son tour. Elle fait place désormais à un «service» téléphonique hors antenne sur le sujet du jour, annoncé dans le «journal» du matin. Conseils tous azimuts: cela va des soins aux animaux domestiques (merci D^r Debrot) aux trucs ménagers (M. Oneyser), en passant par tout et n'importe

quoi, l'assurance-chômage (M. Rothen), la diététique (A. Laurent-Noverraz), les «positions corporelles» (D^r Ph. Mercier), etc.

Cette «nouveau» aurait l'avantage de garantir l'anonymat, tant du répondant que du consultant, lequel doit tout de même donner son numéro de téléphone pour être rappelé.

Au-delà de cette pseudo-discrétion, ce type d'émission pose diverses questions:

— *la radio est-elle faite pour les auditeurs ou pour ceux qui ont le coup de fil facile?*

— *qu'en est-il de la responsabilité de celui (ou celle) qui donne des renseignements juridiques, sociaux ou psychologiques par téléphone et sans suite écrite?*

— *existe-t-il quelque nécessité de doubler les permanences juridiques et autres bureaux de consultations gratuites dont l'existence a déjà largement fait ses preuves et qui assurent un contact personnel?*

— *si la radio propose ses «conseils personnalisés» hors antenne, la concession perd-elle une de ses raisons d'être?*

On ne voit qu'un seul gagnant, finalement, dans cette affaire, les PTT, à la fois tenants du monopole technique du téléphone et de la radiodiffusion. Un joli coup à leur actif et un manque à gagner supplémentaire au programme RSR. Voilà qui ne va pas arranger les affaires de son directeur, installé dans un fauteuil devenu dangereusement éjectable.

INITIATIVES VAUDOISES

Démocratie autoroutière

La discussion est ouverte sur deux initiatives vaudoises qui, dans les limites étroites du droit cantonal, remettent en cause deux tronçons routiers, l'un, d'importance nationale: la N1, entre Yverdon et Morat; l'autre, d'importance régionale, la Perraudettaz, c'est-à-dire la sortie/accès est, à la

périphérie lausannoise, de l'autoroute du Léman. Des dominantes du débat déjà ouvert se dégagent les points forts suivants:

— Personne ne s'en prend, véritablement, au phénomène automobile. Il est perçu comme durable, devant s'étendre encore, jusqu'au point de saturation. Une voiture pour deux, pour ... personne(s). Les thèmes sont dès lors: sur- ou sous-dimensionnement par rapport au parc prévisible, accélération ou freinage des déplacements, mise hors localités, etc.

— L'écologie a gagné quelques batailles, d'ores et déjà. Il y a des tracés désormais indéfendables. La Perraudettaz, dans sa conception première, certaines variantes de la N1.

— Les régions non concernées, directement ou indirectement, se désintéressent du débat. Le trafic lausannois touche peu le citoyen de Nyon. D'où la difficulté des arbitrages; ceux-ci seraient, en tout état de cause, difficilement concevables par le peuple à l'échelon national. Mais qui peut contrôler les excès technocratiques? La responsabilité des autorités politiques et l'importance du débat «in situ» en sont d'autant plus grandes.

— La crise économique réoriente le débat. Les régions économiquement faibles veulent de bonnes liaisons routières: Nord vaudois, Payerne, Sainte-Croix, entre autres. Ce n'est pas tant le volume de travail de génie civil qui les intéresse qu'une volonté d'être «reliées». On sait le sentiment profond, angoissant d'«abandonnisme» de certaines régions. La crise le fait ressurgir de manière aiguë.

L'autoroute, c'est comme un appel au secours.

— Sous-jacente, l'insatisfaction, chez les représentants des transports publics, de l'absence d'une solution globale au problème des transports. Le débat autoroutier n'implique pas un choix idéologique au sens des oppositions droite-gauche. En revanche, partout où il est ouvert, il est animé, sérieux, vivant. Démocratie concrète.

FLUOR

Haute conjoncture et santé

Sortie en français, aux Editions d'En bas, de la somme d'Urs P. Gasche consacrée à «la guerre du fluor en Valais», sous le titre «Le scandale Alu-suisse». Nous avons souligné les mérites de cette enquête à la fois musclée et bien documentée, au moment de la parution de la version allemande. Aujourd'hui, la traduction ne manque pas de rallumer les polémiques. Dans son édition du 22 octobre dernier, le «Nouvelliste» entreprend de donner la parole à l'entreprise mise en accusation, à travers une longue interview de M. Jean de Lavallaz, représentant de la direction. Quelques lignes extraites de l'entrée en matière:

«— *Monsieur de Lavallaz, que pensez-vous globalement du livre de M. Gasche? Quel est votre sentiment face à ses attaques?*

— A la limite, je dirais qu'il y a dans ce livre une part de vérité. Et je suis tenté de penser que dans certains domaines, nous n'avons pas été à la hauteur. Que nous n'étions pas les seules usines en cause n'est pas une excuse. Peut-être aurions-nous pu découvrir la fluorose plus vite. Mais, en tout

cas, nous l'avons détectée plus vite que la CNA et que de nombreuses usines étrangères. Il n'empêche que si tout cela paraît évident aujourd'hui, cela l'était beaucoup moins dans les années 50-60. Ceci pour la simple et bonne raison que nous n'avions pas de cas de fluorose à l'époque, la fluorose s'accumulant dans les os et ne faisant effet qu'après 20 à 30 ans d'exposition. Il n'était pas facile de la détecter. Parce que Chippis est la plus vieille usine d'aluminium du monde (*NF: elle a été construite en 1908*), son personnel est devenu le plus âgé du monde. Dans aucune entreprise construite entre 1935 et 1945, ce phénomène ne put être constaté.

— *Mais auriez-vous pu détecter plus vite cette maladie?*

— Si une faute a été commise à Chippis, je dirais que nous nous trouvions en période de haute conjoncture et que, vingt ans durant, les fabriques d'aluminium étaient tellement sollicitées que nous n'aurions pas pu éteindre les fours, cesser toute activité pour mener à bien des travaux d'assainissement. Nous n'arrivions déjà plus à livrer: la raison en était donc bêtement commerciale.»

Etait-ce bête en effet. Les ouvriers atteints apprécieraient.

EN BREF

Ludwig A. Minelli, redresseur de torts zurichois peu apprécié de l'«establishment», a un cas en suspens devant la Cour européenne des droits de l'homme. Il s'agit de savoir si un plaignant peut être condamné à payer une partie des frais, même en l'absence d'une condamnation. Signalons à ce sujet que le plaignant est rédacteur responsable du journal trimestriel «Mensch + Recht», organe de la Société suisse pour la convention européenne des droits de l'homme (adresse utile: LAM, case 10, 8127 Forch/ZH).

* * *

Tous les ménages de Bâle-Campagne ont reçu un

premier projet de nouvelle constitution cantonale. Chacun est invité à donner son avis. Ceux qui n'aiment pas écrire peuvent même téléphoner. Une permanence téléphonique a été ouverte au numéro (061) 96 50 24. Après avoir donné leur nom et leur adresse, les citoyens qui appellent ont quatre minutes pour faire leurs remarques. La consultation dure jusqu'à fin février 1983.

* * *

Quelques «conte gouttes» publiés par Anne-Lise Grobéty dans la «Gazette des Pâturages» (case postale 9, 2053 Cernier): L'arpenteuse de nuages (mai), Le goûteur d'eau (juin), Le voleur de cheveux (octobre).

Au hit-parade intercantonal, Zurich, numéro un absolu, le plus séduisant et le plus dynamique

Zurich, nombril économique de la Suisse. Zurich, métropole tentaculaire dont l'influence est destinée à croître sans partage, sur toute la Suisse et dans tous les domaines. La Suisse romande, toujours moins autonome, toujours moins dynamique, toujours davantage «sous contrôle». De ce côté-ci de la Sarine, ces diagnostics péremptoirs font recette. Et la crise économique leur donne un retentissement supplémentaire qui, il faut bien l'admettre, n'a jusqu'ici pas alimenté la moindre volonté concertée et romande de sortir de l'orbite zurichoise. Etonnante paralysie: le «mal» serait-il moins profond qu'on veut bien le dire? aurait-il à ce point gagné les centres névralgiques que toute réaction sérieuse serait d'ores et déjà compromise? Dépasser les slogans, c'est d'abord approfondir le constat, vérifier sur le terrain la puissance du dynamisme zurichois, voire alémanique. L'actualité quotidienne, économique en particulier, s'en charge assez, dira-t-on. Certes, mais n'est-ce encore que la pointe de l'iceberg? En réalité, quelles sont les proportions exactes de l'emprise?

Précisons-le dès l'abord: ces questions resteront sans doute encore longtemps sans réponse! C'est que, à ce chapitre comme à d'autres, dans notre pays, les données systématiques font défaut. Faiblesse bien connue de notre appareil statistique. Inutile donc de vouloir faire le bilan des liens financiers (prise de participation d'une entreprise au capital d'une autre entreprise). Inutile de même d'espérer débrouiller les interdépendances commerciales, relations de marché, accords de sous-traitance, par exemple.

En fait, la seule source d'information homogène disponible, le recensement fédéral des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire de 1975, permet exclusivement une approche «juridique» des liens entre les entreprises helvétiques: on a ainsi dénombré les établissements dits «principaux» et ceux

qualifiés de «secondaires» (succursales, agences, ateliers, dépôts, etc.); ces derniers peuvent être localisés dans un autre canton que celui du siège principal dont ils dépendent; leur nombre: une indication sur le dynamisme des entreprises répertoriées et en particulier sur les retombées de leur croissance hors de leur canton d'origine. Photographie (très) partielle du tissu tertiaire et secondaire helvétique. Et à la clef, entre autres, une première approche de la «mainmise» zurichoise...

DIAGNOSTIQUER AVANT DE CORRIGER

C'est à ce travail que vient de se consacrer le Service cantonal de recherche et d'information statistiques vaudois, analysant pour la première fois (!) les données disponibles de 1975. Le document publié¹ n'est bien sûr pas entièrement consacré à l'étude du syndrome zurichois: graphiques et statistiques recouvrent la situation de tous les cantons suisses, les uns par rapport aux autres. Remarquable contribution à l'étude des disparités régionales et cantonales à l'échelle helvétique et préalable indispensable à la mise en œuvre de tout programme «correctif».

Puisque Zurich polarise plus que tout autre région l'attention, voici le «constat» des auteurs, pour le moins clair: «L'idée selon laquelle l'économie suisse possède un cœur qui se nomme «Zurich et environs immédiats» n'est pas un mythe; quelle que soit la grille de lecture qu'on adopte pour l'analyse des données à disposition, le canton de Zurich apparaît comme celui dont le rayonnement est le plus intense; c'est-à-dire celui à partir duquel se décident de nombreuses initiatives d'extension extracantonales d'une part, et d'autre part celui

¹ «Aspect de la dépendance économique intercantonale». Service cantonal de recherche et d'information statistiques (Saint-Martin 7, 1003 Lausanne).

qui fonctionne comme un des réceptacles privilégiés de la croissance extracantonale d'entreprises dont le siège est ailleurs.»

Entrons dans quelques précisions chiffrées! Tout d'abord les limites du champ d'investigation ouvert par le recensement fédéral. Parmi les quelque 306 000 établissements dénombrés en 1975, 240 000 sont des «établissements principaux» dont 27 000 ont des succursales ou autres filiales. L'effectif des établissements «secondaires» est lui de 66 000, dont 18 000 sont qualifiés de «dépendants» (ou «contrôlés»), au sens où leur canton d'implantation est différent de celui de l'établissement principal auquel ils sont juridiquement liés. C'est l'analyse de la répartition de ces «dépendances» (230 000 emplois au total) qui a permis une certaine appréciation des rayonnements cantonaux et en particulier un classement des cantons, selon le nombre d'établissements «dépendants» qu'ils abritent (taux de «séduction» par rapport au reste de la Suisse) et selon le nombre d'établissements que leurs entreprises contrôlent hors des frontières cantonales (emprise économique).

LE CLUB DES TROIS

A ce hit-parade intercantonal, Zurich est donc bien le numéro un absolu. Il vaut la peine du reste de détailler ses atouts, car il est dans la position exceptionnelle d'être à la fois le canton qui est le plus recherché par les autres cantons sans devenir pour autant le plus dépendant, tant ses prolongements économiques, à travers des entreprises «contrôlées» au-delà de ses frontières sont importants! En fait, il est le leader incontesté du petit club des trois — avec Berne (y compris Jura!) et Bâle-Ville — qui peut se targuer d'une balance positive entre les emplois contrôlés à l'extérieur et les emplois «dépendants» à l'intérieur: pour tous les autres, c'est l'inverse à des degrés divers, avec une position plus privilégiée tout de même dans le nord-ouest du pays.

Quelques ordres de grandeur: les entreprises dont le siège est à Zurich contrôlent juridiquement

10 000 emplois dans le canton de Berne, 9000 à Genève, 8000 à Bâle-Ville, 7500 dans le canton de Vaud, autant en Argovie... La traduction en pourcentages montre encore mieux à quel point l'emprise zurichoise se répartit à travers tout le pays: sur les 85 140 emplois «contrôlés», 12% sont dans le canton de Berne, 11% à Genève, 10% à Bâle-Ville, 9% dans le canton de Vaud et en Argovie, 7% au Tessin et à Saint-Gall, 6% à Soleure et dans les Grisons, etc. Sans forcer les chiffres, on peut dire que, si problèmes d'équilibre économique il y a, ils n'existent pas particulière-

ment entre la Suisse romande et la métropole des bords de la Limmat, mais entre celle-ci (et sa région) et tout le reste de la Suisse... Zurich, à la fois moteur et principal bénéficiaire de la croissance extracantonale, on n'a pas fini d'en parler: les déséquilibres ne pourront que s'accroître avec l'irrésistible montée du tertiaire en Suisse, tant il est vrai que les banques, les assurances et le commerce, qui manifestent une tendance à la «transcantonalisation» plus marquée que le secondaire, ont depuis longtemps pris racines à Zurich.

EMPLOIS DÉPENDANTS ET EMPLOIS CONTRÔLÉS, PAR CANTON, EN 1975

Cantons	Emplois totaux	Emplois non dépendants	Emplois		Solde emplois contrôlés moins emplois dépendants
			Emplois dépendants situés dans le canton	contrôlés par le canton dans le reste de la Suisse	
ZH	561'645	532'334	29'311	85'140	+ 55'829
BE	379'469	356'658	22'811	26'200	+ 3'389
VD	205'867	186'220	19'647	8'074	- 11'573
AG	184'515	170'549	13'966	12'724	- 1'242
GE	178'077	160'616	17'461	10'218	- 7'243
SG	159'870	146'540	13'330	7'451	- 5'879
BS	152'372	139'785	12'587	42'580	+ 29'993
TI	120'084	108'144	11'940	804	- 11'136
LU	107'197	98'781	8'416	6'498	- 1'918
SO	96'927	85'674	11'253	9'785	- 1'468
VS	81'514	67'091	14'423	647	- 13'776
BL	76'496	61'856	14'640	3'127	- 11'513
NE	73'820	68'525	5'295	4'359	- 936
GR	71'955	63'555	8'400	551	- 7'849
TG	69'908	63'884	6'024	2'153	- 3'871
FR	59'123	51'546	7'577	2'108	- 5'469
SH	34'370	31'937	2'433	1'345	- 1'088
ZG	32'231	29'952	2'279	1'966	- 313
SZ	30'920	27'790	3'130	1'203	- 1'927
GL	16'730	15'534	1'196	794	- 402
AR	16'018	14'742	1'276	1'131	- 145
UR	11'573	10'610	963	192	- 771
NW	9'384	8'960	424	249	- 175
OW	8'455	7'902	553	163	- 390
AI	3'981	3'768	213	86	- 127
CH	2'742'501	2'512'953	229'548	229'548	0

CONCENTRATION

La dépendance des Romands

Globalement, les cantons romands (Valais et Fribourg en particulier) sont beaucoup plus «dépendants» que «contrôleurs», à l'exception de Neuchâtel qui équilibre assez bien les deux composantes. On jugera mieux de la place des Romands dans le concert helvétique en considérant les deux «classifications» ci-dessous.

Cantons	Taux de dépendance %	Cantons	Taux de contrôle %
BL	19,14	BS	27,94
VS	17,69	ZH	15,16
FR	12,82	SO	10,10
GR	11,67	AR	7,06
SO	11,61	BE	6,90
SZ	10,12	AG	6,90
TI	9,94	ZG	6,10
GE	9,81	LU	6,06
VD	9,54	NE	5,90
TG	8,62	GE	5,74
SG	8,34	GL	4,75
UR	8,32	SG	4,66
BS	8,26	BL	4,09
AR	7,97	VD	3,92
LU	7,85	SH	3,91
AG	7,57	SZ	3,89
NE	7,17	FR	3,57
GL	7,15	TG	3,08
SH	7,08	NW	2,65
ZG	7,07	AI	2,16
OW	6,54	OW	1,93
BE	6,01	UR	1,66
AI	5,35	VS	0,79
ZH	5,22	GR	0,77
NW	4,52	TI	0,67
CH	8,37	CH	8,37

Taux de dépendance: rapport (en %) entre le nombre d'emplois «dépendants» situés dans un canton et son emploi total. Indication concernant dans une certaine mesure sa vulnérabilité par rapport à l'extérieur.

Taux de contrôle: rapport (en %) entre le nombre d'emplois qu'un canton contrôle dans le reste de la Suisse et son emploi total.

Pognon, sauf votre respect...

C'était stupide et inquiétant.

C'est devenu grotesque et criminel.

Pas seulement le budget du Département militaire, pas seulement les autoroutes mais quasi tout le reste.

Soyons clairs — et je me fous bien de passer pour un poujadiste de basse campagne — plus que jamais, il est inacceptable que la Confédération, qu'un canton, qu'une commune présente un budget déficitaire et préconise, par là même, de creuser encore la dette publique.

Soyons clairs: la plus grande part des dépenses des collectivités publiques est représentée par des salaires. L'indexation de ces salaires, aujourd'hui, est une injure. La sécurité de l'emploi, désormais, est une «prestation sociale» — en l'occurrence une

prestation des contribuables — qui vaut au moins le tiers d'un salaire, au bas mot.

Conséquence: un écrêtage systématique des hauts salaires des fonctionnaires de tous genres, à commencer par les conseillers fédéraux et les conseillers d'Etat.

Quatre mille cinq cents francs par mois, c'est plus que largement assez — et je n'en démordrai pas tant que le copain R., ingénieur et chômeur, et tant de gens par ici n'ont d'autre perspective que la soupe populaire.

Faut pas déconner. Si j'entends un quelconque fonctionnaire à emploi garanti se plaindre, je lui plante ma main dans la gueule. Hier soir, discussion avec G, chef mécano, viré. Trois mômes. «Qu'est-ce que je vais foutre, ici...?» Il a 48 ans et chialait presque, au bord du trottoir.

C'est clair, je crois.

G. S.

PS. J'ai payé la somme de 32 francs pour une

lampe Philips Prismatic SL*18 (18 watts, 900 lumens). Cette lampe, avec un rendement 4-5 fois supérieur à celui d'une ampoule normale à incandescence et une durée de vie, semble-t-il, 4-5 fois plus longue, permet donc une économie de courant non négligeable. Son prix, toutefois, fait hésiter: environ 20-25 fois supérieur à celui d'une ampoule courante de 75 watts. D'où question: connaissez-vous des magasins la fournissant pour moins cher, disons moins de 30 francs? Il serait intéressant que cette lampe soit vendue au prix le plus bas possible, par exemple par des groupes écolos. Même si l'économie globale d'électricité n'est pas considérable, c'est à l'évidence dans cette direction qu'il faut aller et le plus vite sera le mieux.

Bon. Renseignez-vous. La question est à creuser. (Cela dit, tout le truc ne date pas d'hier. Les premiers prototypes de pareille lampe à basse consommation remontent à 4 ou 5 ans, du moins aux Etats-Unis. Bizarre que la commercialisation ait pareillement tardé. Bizarre.)

PAIX

Mettre hors de combat les marchands de canons

Qui veut la paix veut le désarmement. Et qui veut le désarmement veut la reconversion des usines d'armements. La semaine de la paix à Bâle n'aura pas été inutile si elle débouche sur la mise en œuvre de programmes pratiques de guerre aux marchands de canons. Entre autres mises hors de combat des fauteurs de guerre.

La crise économique et les difficultés qui en résultent même pour les industries d'armements peut être l'occasion d'un changement de cap qui soit moins brutal qu'en pleine surchauffe guerrière: on sait qu'en Grande Bretagne, en Allemagne de l'Ouest, aux Etats-Unis, en Suède et en Italie, les syndicats regroupant des travailleurs de cette branche ont déjà manifesté leur intérêt pour des opéra-

tions de reconversion industrielle à grande échelle. Il faudra, dans cette perspective, se souvenir de la campagne menée il y a deux ans par les ouvriers de Lukas Aerospace et de Vickers en Grande-Bretagne en faveur d'une reconversion qui soit utile à la société.

Chez Lukas Aerospace, l'un des déclics avait été la mise au chômage — pour la première fois — de techniciens: un comité unitaire réunissant tous les responsables syndicaux des diverses usines, y compris les cadres administratifs, avait pris le taureau par les cornes et fait des propositions concrètes pour éviter des licenciements et la suppression de postes de travail. Pour préciser leurs idées, les syndicats avaient consulté des organisations de consommateurs et avaient travaillé avec des mouvements d'inspiration écologiste et antinucléaire pour faire pièce aux pressions de puissants groupes commerciaux. C'est ainsi qu'avaient vu le jour, chez Lukas Aerospace, des plans précis de production de générateurs à énergie éolienne, d'appareils

à radar pour les aveugles, de robots ou de véhicules à la fois routiers et ferroviaires capables d'utiliser les voies de chemin de fer secondaires anglaises devenues inutilisées. Les ouvriers de Vickers avaient, eux, proposé de fabriquer des générateurs à énergie marémotrice et des équipements de conservation de l'énergie.

Faut-il rappeler que dans le cadre de la campagne mondiale pour le désarmement, l'idée a été lancée de créer une agence internationale chargée de démontrer comment reconvertir à des fins de développement économique et social les capacités industrielles antérieurement utilisées à des fins militaires? Une telle agence permettrait par exemple de mettre en contact les travailleurs et les ingénieurs de l'industrie d'armement des pays industrialisés avec les pays en voie de développement intéressés à utiliser des capacités de production rodées à l'efficacité militaire. Est-ce trop demander?